# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :**

Lors de la séance ordinaire du 19 août 2019 tenue à salle communautaire, située au 52, chemin du Fleuve à Pointe-des-Cascades, le conseil de la Municipalité du Village de Pointe-des-Cascades a adopté le Règlement 190-2019 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs et le suivi budgétaire. Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l’hôtel de ville durant les heures normales d’ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce vingt-deuxième jour du mois d’août de l'an deux mille dix-neuf.**

Éric Lachapelle

Directeur général et secrétaire-trésorier

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie sous mon serment d’office, avoir publié l’avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 22 août 2019, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 août 2019.

Éric Lachapelle

Directeur général et secrétaire-trésorier